

Motifs de la décision

Projet d'arrêté relatif au contenu de dossier de demande de plan particulier pour la décontamination des appareils contenant des PCB

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 19 septembre au 11 octobre 2013 inclus, une observation a été déposée. Cette observation ne porte pas sur le champ du texte proposé mais est une remarque générale sur la problématique des PCB.

Le projet d'arrêté visant à préciser le contenu de dossier de demande de plan particulier pour la décontamination des appareils contenant des PCB, le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.